CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E197073** **VALABLE JUSQU'AU** **21/09/2027**

ÉDITÉ LE 23/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/07/2021

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC THONON LES BAINS 2021B00902

Siret : 901 619 163 00016

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8800290

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 43316425001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 43316425001

Situation fiscale et sociale : A jour au 09/07/2026

Raison sociale : ESR TOITURES

Sigle : ESR TOITURES

ZAC DU LARRY
74200 MARIN

Téléphone : 04 50 71 34 20 **Fax :**

Portable : 06 70 60 03 41

Responsabilité légale :
SAN ROMAN EDER NILTON JULIO GÉRANT

Site Internet :

E-mail : esr.toitures@gmail.com

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 800 597 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101 PROB	Tuiles à emboîtement ou à glissement	8	22/09/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/07/2026 08:08

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.